



Prélevée 5 ans après pour un rejet bancaire

Par Aurelie06

Bonjour,

Je viens vers vous car il y a quelques jours on m'a prélevée la somme de 91,30? sur mon compte bancaire. Ne sachant pas d'où ça venait j'ai contacté ma banque qui m'a envoyé vers la DGFIP de Nice.
Ce prélèvement est en fait dû à un rejet de prélèvement en octobre 2018 par le réseau de transport ligne d'azur de Nice. (J'avais un abonnement à l'époque).

Premièrement, ont-il le droit de me prélever plus de 5 ans après ?

Ils ne m'ont jamais envoyé de courrier. Je suis au chômage en pleine création d'entreprise, ai-je le droit de contester ce prélèvement ? Je me demande meme si je n'ai pas déjà payé pour ça à l'époque.

Je vous remercie par avance,

Aurélie

Par isernon

bonjour,

avez-vous déménagé depuis 2018, ce qui expliquerait que vous n'avez reçu aucun courrier relatif à cette affaire.

salutations